

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
30 mai 2013
n° 19 / 7556^e
pages 1265 à 1336

CHRONIQUE / Environnement

Plaidoyer en faveur d'une extension des responsables
de la dépollution immobilière

> *Mathilde Boutonnet et Mustapha Mekki*

1290

ÉDITO

1265 I beg your pardon, Miss the ministre, but must we speak english now in University?, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

1275 Mariage pour tous : constitutionnalité et publication de la loi

POINTS DE VUE

- 1286 L'homoparentalité devant la CEDH : éventuelles répercussions de la loi française ouvrant le mariage aux couples de même sexe, *Julie Ferrero*
1288 Un antiracisme scripturaire : la suppression du mot « race » de la législation, *Pascal Mbongo*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1298 Chroniques : Les mineurs étrangers et le droit aux prestations familiales, *Odette-Luce Bouvier*
1297 *Cloud computing*, protection des données : et si la solution résidait dans le droit des contrats spéciaux? (complément)
1304 Panorama : Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Eric Péchillon*
1316 Notes : L'arrêt *Kiobel* : reconnaissance différée d'une responsabilité des sociétés multinationales pour les crimes contre les droits de l'homme?, note sous *Cour suprême des Etat-Unis*, 17 avr. 2013, *Nicolas Maziau*
1320 La responsabilité du mandataire judiciaire à la protection des majeurs et la sécurité du majeur protégé, note sous *Civ. 1^{re}*, 27 févr. 2013, *Gilles Raoul-Cormeil*
1325 Obligation de présence personnelle et non-comparution à l'audience, note sous *Civ. 1^{re}*, 27 févr. 2013, *Gilles Rouzet*
1329 Bordereau de rétractation en crédit à la consommation : consécration du pouvoir souverain d'appréciation du juge du fond, note sous *Civ. 1^{re}*, 16 janv. 2013, *Ghislain Poissonnier*

ENTRETIEN

1336 *Sophie Henry - CMAP* : la décision d'urgence et la décision sur dernière offre

DALLOZ

321319



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Sabrina LAVRIC (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mai 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché
Recueil/Dalloz Avocats

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1265

I beg your pardon, Miss the
ministre, but must we speak
english now in University ?



1268

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Procédure collective d'un indivisaire:
saisie du créancier de l'indivision
préexistante, *Civ. 2^e, 16 mai 2013*

Extinction des créances non déclarées
(loi de 1985): non-renvoi d'une QPC,
Com. 22 mai 2013

Fiscalité

Droits d'enregistrement: dissolution sans
liquidation d'une SCI, *Com. 14 mai 2013*

Propriété intellectuelle

Brevet européen: portée de l'exigence
de traduction, *Com. 14 mai 2013*

Société de gestion collective: action
en réparation au nom d'artistes décédés,
Civ. 1^{er}, 16 mai 2013

Société et marché financier

Révocation d'un administrateur:
responsabilité des actionnaires et abus,
Com. 14 mai 2013

Société entre époux: revendication de la
qualité d'associé en cours de divorce,
Com. 14 mai 2013

Garantie de passif: bénéficiaire et modalités
de mise en œuvre de la clause,
Com. 14 mai 2013

Société civile professionnelle: plus-values
d'actif dues à l'industrie des associés,
Civ. 1^{er}, 16 mai 2013

1271

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale: obligation de
suivi des prescriptions, *Civ. 1^{er}, 16 mai 2013*

Assurance: défaut de déclaration de
l'aggravation du risque, *Civ. 3^e, 15 mai 2013*
Action paulienne: dette fiscale non certaine,
Civ. 1^{er}, 16 mai 2013

Accident de la circulation: prestation de
compensation du handicap, *Civ. 2^e, 16 mai 2013*

Interdépendance contractuelle: intervention
d'une chambre mixte de la Cour
de cassation, *Cass., ch. mixte, 17 mai 2013*

Famille-Personne-Succession

Encaissement d'un chèque endossé par son
conjoint: pas de répétition de l'indu,
Civ. 1^{er}, 16 mai 2013

Mariage pour tous: constitutionnalité
et publication de la loi

1276

DROIT IMMOBILIER

Copropriétés très dégradées: remise d'un rapport

1277

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Suicide assisté: nécessité d'un cadre légal
(à propos de la Suisse), *CEDH 14 mai 2013*

1279

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Esclavage, servitude, travail: nouvelles
incriminations créées par les députés
Mineur délinquant: acte de renvoi devant la
juridiction de jugement, *Crim. 14 mai 2013*

Presse et communication

Violation du secret de l'instruction:
identification de communications
de journalistes, *Crim. 14 mai 2013*
Assignation en référé: constitutionnalité
de l'article 53 de la loi de 1881,
Cons. const., 17 mai 2013

Diffamation: bonne foi et interdiction
du rappel de condamnations amnistiées,
Civ. 1^{er}, 16 mai 2013

Secret des sources des journalistes:
transmission de l'avant-projet au Conseil
d'Etat

1282

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Carte de séjour (mention « vie privée
et familiale »): constitutionnalité du régime,
Cons. const., 22 mai 2013

Environnement

Domage causé à l'environnement: adoption
d'une proposition de loi par le Sénat

1283

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Temps de trajet excessif, charge de la preuve,
Soc. 15 mai 2013

Plan de sauvegarde de l'emploi (nullité): effets
sur les départs volontaires,
Soc. 15 mai 2013

Clause de non-concurrence: compétence de
la juridiction commerciale, *Com. 14 mai 2013*
Travail dissimulé: cumul des indemnités en cas
de rupture du contrat, *Soc. 15 mai 2013*

1285

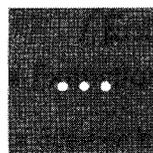
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

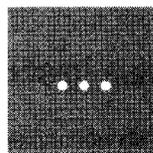
Dépôt tardif de pièces: réponse aux conclu-
sions sollicitant leur rejet, *Civ. 1^{er}, 16 mai 2013*

Voie d'exécution

Saisie conservatoire convertie: effet attributif
immédiat, *Com. 14 mai 2013*



POINT DE VUE



POINT DE VUE

1286 L'homoparentalité devant la CEDH :
éventuelles répercussions de la loi française ouvrant
le mariage aux couples de même sexe
par Julie Ferrero

1288 Un antiracisme scripturaire : la suppression du mot
« race » de la législation
par Pascal Mbongo



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1290 Plaidoyer en faveur d'une extension des responsables
de la dépollution immobilière
par Mathilde Boutonnet et Mustapha Mekki

1298 Les mineurs étrangers et le droit aux prestations
familiales
par Odette-Luce Bouvier

1297 *Cloud computing*, protection des données :
et si la solution résidait dans le droit des contrats
spéciaux? (complément)

PANORAMA

1304 Exécution des peines
avril 2012 - février 2013
par Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans
et Eric Péchillon

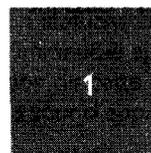
NOTES

1316 L'arrêt *Kiobel*: reconnaissance différée d'une
responsabilité des sociétés multinationales pour les
crimes contre les droits de l'homme? ,
note sous Civ. 1^{re}, 27 févr. 2013
par Nicolas Maziau

1320 La responsabilité du mandataire judiciaire à la
protection des majeurs et la sécurité du majeur
protégé, *note sous Civ. 1^{re}, 27 févr. 2013*
par Gilles Raoul-Cormeil

1325 Obligation de présence personnelle
et non-comparution à l'audience,
note sous Civ. 1^{re}, 27 févr. 2013
par Gilles Rouzet

1329 Bordereau de rétractation en crédit
à la consommation: consécration du pouvoir souverain
d'appréciation du juge du fond,
note sous Civ. 1^{re}, 16 janv. 2013
par Ghislain Poissonnier



ENTRETIEN

1336 Sophie Henry - CMAP: la décision d'urgence et la décision sur dernière offre

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).